

MESURE EXCEPTIONNELLE DE CONSERVATION DU CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Travaux pédagogiques – Stages en psychoéducation

Lorsqu'un stagiaire fait une démarche avec un client dans le cadre d'un travail pédagogique, il est éthiquement tenu responsable d'informer et d'expliquer au client le contexte de l'exercice lors de la demande de consentement. De plus, l'imputabilité des gestes posés par l'étudiant à des fins pédagogiques en dehors de l'offre habituelle de services appartient au superviseur et non au milieu (d'où l'importance de conserver une trace écrite à l'Université). Or, dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, l'Équipe de la formation pratique en psychoéducation propose une modalité différente de consignation des traces écrites. L'objectif est de limiter la duplication et la circulation de données nominatives. Ainsi, si possible, la collaboration des milieux est sollicitée afin qu'ils conservent la trace écrite dans le dossier du client. Les informations ci-dessous, complétées et attestées par _____ (nom de l'étudiant) et _____ (nom du tuteur) permettront néanmoins à _____ (nom du superviseur) de s'assurer et de répertorier l'ensemble des démarches de l'étudiant pour l'obtention du consentement lors de son stage au _____ (nom du milieu).

Activité pédagogique associée à la demande de consentement	Modalité utilisée pour l'obtention du consentement (verbal, formulaire de consentement, etc.)	Auprès de qui le consentement a été obtenu. Spécifiez sans données nominatives (client, tuteur légal, etc.)	Date de l'obtention (aa-mm-jj)	Modalité utilisée comme trace écrite (formulaire, note évolutive, etc.)	Endroit où est conservée la trace écrite
Baccalauréat TOCA ou OOESAG					
Baccalauréat Analyse des besoins					
Maîtrise Évaluation psychoéducative et plan d'intervention					

Signature de l'étudiant

Date

Signature du tuteur (dans le cadre du stage)

Date

